

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019 A 20 HEURES JUIN**

L'an **deux mil dix-neuf**, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Nadeige LHOMME ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Jean-Pierre GAUTHIER ; Mme Brigitte RUDE ; M. Noël BERNARD ; Mme Dominique FAIVRE ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Laurence PARISSÉ et François-Xavier RONNET

Excusés : M. Eric ROBERT a donné pouvoir à M. Alain SILVESTRE et M. Thierry LE BAIL a donné pouvoir à M. Bertrand FRANET ;

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GHIRARDI est nommée secrétaire de séance

**Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains de Dijon métropole - Avis sur le dossier de PLUi-HD avant son approbation**

Le conseil municipal à l'unanimité :

PREND acte des modifications apportées au dossier de PLUi-HD en vue de son approbation, soumises à l'avis du conseil municipal par Dijon métropole ;

EMET un avis favorable

**BUDGET PRINCIPAL 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil municipal à l'unanimité pour un montant de 13 000 € en dépenses de fonctionnement et 95 482,06 € en recettes et en dépenses d'investissement, décide :

En dépenses d'investissement :

- Des travaux d'électricité dans l'ensemble des bâtiments (fort, groupe scolaire, salle des fêtes, église (remise en sécurité et aux normes))
- L'acquisition de 2 vidéoprojecteurs (1 à la mairie et 1 à l'école élémentaire)
- Les travaux pour le raccordement électrique d'un panneau d'information (tranchée, gaine et câblage)
- L'acquisition de jeux extérieurs (square) pour les enfants
- Une rectification en dépenses et en recettes suite à une erreur d'imputation sur un exercice antérieur
- 

En recettes d'investissement :

- L'inscription des subventions accordées dans le cadre de l'aménagement de l'espace sportif (Conseil Départemental et Conseil Régional)

En dépenses de fonctionnement :

- Ajustement de crédits sur certains postes pour faire face notamment aux dépenses de personnels suite aux recrutements d'agents non titulaires en remplacement d'agents momentanément indisponibles.

**MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** d'instaurer le temps partiel dans la commune dans les conditions suivantes :

Le temps partiel peut être organisé dans le cadre : Quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel, selon le cas.

Les quotités du temps partiel sont fixées au cas par cas entre 50, 60, 70 ou 80 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein.

**ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE 2020 : RENOUELEMENT SUR 4 JOURS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DECIDE** de demander le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (8 demi-journées) pour la rentrée 2020 dans les mêmes conditions que celles mises en places à la rentrée 2017

## **SUBVENTION A LA SOCIETE DE CHASSE D'HAUTEVILLE – ORAGANISATION DES FEUX DE LA SAINT JEAN – ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, **DECIDE** de verser une subvention de 600 € à la société de Chasse d'Hauteville pour l'organisation des Feux de la Saint Jean 2019. **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal 2019, article 6574.

## **DESTINATION DES COUPES 1 ET 2 DE LA FORET COMMUNALE – EXERCICE 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

**DECIDE** de la destination des coupes n°1,2, de la forêt communale inscrite par l'office national des forêts à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2020 :

1°-Suppression de la parcelle 2 (3,66 ha) : Faible capital sur pied

2°-Ajournement de la parcelle 1 (5,28 ha) à un exercice ultérieur (pas avant 2022)

2°-Ajout des parcelles résineuses 7r (0,23 ha) et 8r (0,15ha) scolytées : coupe rase sur 0,38 ha

## **MISE A DISPOSITION DE DEUX SALLES DU FORT A L'ASSOCIATION CADOLES ET MEURGERS POUR LA CREATION D'UN MUSEE DE PETITS MATERIELS AGRICOLES D'AUTREFOIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, **ACCEPTTE** la mise à disposition de deux salles à titre gracieux au fort d'Hauteville au profit de l'association Cadoles et Meurgers pour la création d'un musée de petits matériels agricoles d'autrefois. **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.